

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (RÉVISION)

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la secrétaire-trésorière de la municipalité de Rougemont que lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **3 juin 2019 à 20h00** à l'hôtel de ville de Rougemont, 61 Chemin de Marieville, le règlement 2019-264 décrétant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé sera adopté.

#### RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Rougemont, 61 chemin de Marieville, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à midi.

Donné à Rougemont, ce 15<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2019.



Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux trois endroits définis par le conseil, le 15<sup>ième</sup> jour du mois de juin deux-mille-dix-neuf.

Donné à Rougemont, ce 15 mai 2019.



Kathia Joseph, OMA  
Secrétaire-trésorière